

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2011**

DATE DE CONVOCATION : Le 22 avril 2011

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. BLONSKY Thomas

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BLONSKY Thomas, Melle FONTAINE Céline,
M. VANNIER André, M. DIONNET Jean, Mme TESSIER Nelly, Mme THIROUARD
Annick, M.GALBY Claude, Mme CHALOIS Maryse, M. AUBRY Laurent

ABSENTS : M. TEINTURIER Joël pouvoir M. GALBY Claude

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Melle FONTAINE Céline

Après lecture du procès verbal de la séance du 20 avril 2011 tous les membres ont
signé au registre.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les noms des
personnes s'opposant aux votes (voix contres) pour les délibérations 2011/16 et 2011/17 ont
été mentionnées sur les extraits du procès verbal, alors que cette disposition n'est pas
obligatoire.

Cette mention doit être notée sur le cahier de séance que tient le secrétaire élu pour la séance.

DELIBERATION : 2011 / 18

OBJET : VOTE DU BUDGET ÉPICERIE DE VILLAGE 2011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget de l'épicerie de village

- En section de fonctionnement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 165 600.00 €.
- En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 0€

Le conseil Municipal vote le budget épicerie de village à majorité
6 voix pour, 4 voix contre.

DELIBERATION : 2011 / 19

OBJET : VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2011
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget du service eau
assainissement :

- En section d'exploitation les dépenses et recettes s'équilibrent à : 234 088.00 €.
- En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 209 500.00 €.

RESULTAT DE CLOTURE DE D'EXPLOITATION 2010 + 183 288.27 €
RESULTAT DE CLOTURE D INVESTISSEMENT 2010 + 67 870.16 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2011**

Le conseil Municipal vote le budget eau assainissement à l'unanimité.

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit 002 : 183 288.27 € (excédent d'exploitation)
Crédit 001 : 67 870.16 € (excédent d'investissement)

DELIBERATION : 2011 / 20

OBJET : VOTE DU BUDGET 2011 LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, tant que l'accord de subvention n'est pas en notre possession, l'opération ne sera pas lancée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget logements cœur de village .

- En section de fonctionnement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 1 800.00 €.
- En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à 350 758.00 €

RESULTAT GLOBAL D INVESTISSEMENT 2010 - 20 857.97 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2010 + 16 458.10 €

RESTE A REALISER DEPENSES 0 €
RESTE A REALISER RECETTES 0 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Crédit du 1068 : 16 458.10 € (déficit d'investissement)
Débit du 001 : 20 857.97 € (solde d'exécution)
Crédit du 002 : 0 € (excédent de fonctionnement)

Le conseil Municipal vote le budget logements cœur de village
6 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

DELIBERATION : 2011 / 21

**OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE 2011
LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité le vote d'une subvention de 1 800.00 € au budget annexe logements cœur de village.

- Budget communal :

en dépense article 657363 subvention à caractère administratif : 1 800.00 €

- Budget annexe:

en recettes logements cœur de village article 7474 commune : 1 800.00 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2011**

DÉLIBÉRATION : 2011 /22

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2011 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le budget de la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 495 494.00 €
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 442 737.00 €

RESULTAT GLOBAL D INVESTISSEMENT 2010 : - 218 346.06 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2010 : + 469 983.32 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

Crédit du 1068 : 218 346.06 € (déficit d'investissement)
Crédit du 002 : 251 637.26 € (excédent de fonctionnement)

Le Conseil Municipal vote le budget Commune
8 voix pour, 2 abstentions.

DELIBERATION : 2011 / 23

**OBJET : CREATION D EMPLOI D'ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES
2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.
- Considère la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint des services techniques 2^{ème} classe en raison du surcroît de travail de l'employé communal.

Le Maire, propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint des services techniques 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413.
- Accepte à majorité : 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, la création de l'emploi suivant : Adjoint des services techniques 2^{ème} classe permanent à temps complet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Feu d'artifice :

L'entreprise Vouzelaud n'a pas été retenue, celle-ci ne pouvant mettre à disposition un artificier à la date fixée.

Un devis d'un montant de 2300 € nous a été proposé par l'ancien prestataire Pyro Magie

Point sur le recrutement :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des divers entretiens qu'il a eu pour le poste d'adjoint technique. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Rémi Domergue est recruté à compter du 09 mai 2011 pour un 20 heures dans le cadre des emplois aidés du Comité du Bassin d'Emploi.

Périmètre de captage d'eau potable :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la première enquête de périmètre de captage a été annulée, les propriétaires n'ayant été prévenus que par simple lettre.

Cette fois les propriétaires ont été prévenus de l'enquête par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Maire rappelle que cette étude avait été lancée avant son mandat.

L'enquête redémarrera avec la présence en mairie du commissaire enquêteur

le 09 mai de 9 h à 12 h le 21 mai de 9h à 12 h le 09 juin de 14 h à 17 h

Pour toute information nous tenons le dossier complet à la disposition du public.

Epicerie solidaire itinérante :

Monsieur le Maire explique "le Marché Ambulant du Perche" suite à la rencontre avec son président.

Le principe de ce marché ambulant est de permettre d'acquérir des produits alimentaires, d'hygiène et de toilette à un prix correspondant à 10 % du prix du marché de la grande distribution, réservé aux personnes ayant un revenu net inférieur à 10 € par jour et par personne.

La municipalité peut apporter son aide par la mise à disposition de la salle Bathilde un matin tous les 15 jours et contribue à cette action par le versement d'une subvention pour l'année de 150 € (montant minimum proposé).

Le conseil municipal donne son accord de principe au passage du Marché Ambulant du Perche.

Séance levée 0 h 25